



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autorisation médicale pour rencontrer un psychologue

Question écrite n° 42718

Texte de la question

M. Richard Ramos alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues, qui, bien qu'étant particulièrement sollicités en ces temps de crise sanitaire et disposant d'un haut niveau de qualification universitaire (master 2 ou doctorat), souffrent pour autant d'un important manque de reconnaissance.

L'importance de la santé mentale et des soins psychiques pour la population a été mise en avant avec la pandémie de covid-19 qui impacte en profondeur le pays. Les structures publiques (hôpitaux, CMP) sont dépassées par les besoins de la population. Les délais d'attente peuvent y être extrêmement longs et ne permettent pas à la population d'y accéder à un psychologue au moment où elle en a besoin. À cet effet, comme d'autres organisations professionnelles, le Syndicat national des psychologues (SNP) a alerté à plusieurs reprises sur la nécessité de renforcer suffisamment les moyens et postes dans les structures publiques. Le Ségur a d'ailleurs concerné la revalorisation de nombreuses professions mais pas des psychologues, qui depuis 30 ans sont exclus des mesures de revalorisation (excepté le complément indiciaire de 183 euros pour un temps plein) et il n'y a donc toujours pas eu de rattrapage salarial pourtant mérité. Les psychologues sont également présents dans les soins en ville à travers une activité libérale et ce secteur connaît une augmentation des demandes de consultations auprès d'un psychologue. Ainsi, une étude de *Doctolib* a mis en avant une augmentation de 27 % des demandes de consultation entre octobre 2020 et mars 2021 et 75 % des psychologues expliquent avoir constaté une augmentation de leur charge de travail. Le Gouvernement, qui s'est impliqué dans la question de la santé psychologique de la population, a proposé des dispositifs permettant le remboursement des consultations de psychologues en ville. Le Syndicat national des psychologues (SNP) encourage l'idée du remboursement des consultations mais dans des conditions adaptées aux patients et aux spécificités du métier de psychologue. Pour intégrer le dispositif, la prescription ou l'obligation d'adressage médical constitue un frein considérable comparativement à l'accès direct au psychologue de ville actuellement en vigueur. La sous-tarification des consultations ne correspond aucunement à la réalité de l'exercice professionnel et au temps dédié à chaque patient, dont les durées moyennes de consultations sont en moyenne entre 45 mn et 1 h 15. Les psychologues déplorent le fait que ces dispositifs ne correspondent ni aux besoins des patients ni à la pratique des psychologues. Cet écart entre le dispositif et la réalité de terrain se retrouve dans le fait que très peu de psychologues aient intégré les dispositifs précédemment expérimentés. Le chèque psy étudiant permettant aux étudiants de bénéficier d'un maximum de 6 consultations remboursées a suscité l'adhésion de 5,7 % de l'ensemble de la profession exerçant en libéral. Le forfait psy enfant ado n'a concerné que 1,8 % des psychologues libéraux. Le SNP mentionne que d'autres dispositifs, tels que ceux proposés cette année par les mutuelles, sont bien plus cohérents avec les besoins de la population et respectueux de la pratique des psychologues (accès direct au psychologue, entretien d'au moins 45 mn, honoraires de 60 euros). Au Royaume-Uni, plusieurs études concernant des dispositifs de la NHS se sont penchées sur la question de l'accès direct vers les psychologues. Elles concluent que l'accès direct améliore l'accès de populations défavorisées au traitement psychologique car l'accès direct les dispense de démarches supplémentaires freinant l'accès aux soins (honte des troubles psychiques, démographie médicale faible). Bon nombre de Français actuellement n'ont pas de médecin traitant faute de médecins, particulièrement en milieu rural, et sont dans l'errance médicale et n'auront donc pas accès à un psychologue remboursé : c'est une inégalité supplémentaire d'accès aux soins psychologiques. Il convient également de noter que la DREES a publié récemment ses

projections, selon lesquelles la France ne devrait pas retrouver l'équilibre entre le nombre de médecins et les besoins d'une population croissante et vieillissante avant 2035. Il souhaiterait savoir si contraindre le patient à obtenir une autorisation médicale pour rencontrer un psychologue est en lien avec l'idée que conserver l'accès direct tout en remboursant les consultations risquerait de créer un appel d'air.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42718

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8413

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)